



Affiché le

12 JAN. 2026

ARRETE MUNICIPAL n°01/2026

Autorisation de stationnement du jeudi 29 janvier 2026 Rue de la Mairie

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement en date du 31 décembre 2025, de l'entreprise MAISON & SERVICES située 257 Avenue de Mindin - 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, pour organiser une matinée du recrutement le jeudi 29 janvier 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Le jeudi 29 janvier 2026 de 10H00 à 12H00, l'entreprise MAISON & SERVICES est autorisée à stationner une remorque de type « foodtruck » sur les deux places de stationnement du parking situé Rue de la Mairie à FROSSAY. Ces deux places de stationnement sont délimitées sur la photo en annexe de cet arrêté.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise MAISON & SERVICES.

Article 3 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 8 janvier 2026



Le Maire,

Sylvain SCHERER

ANNEXE

